



POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Adoptée le : 11 avril 2024

Résolution n°: 2024-04-11-03

Modifiée le :

Avant propos

Le développement durable a adopté mondialement la définition reconnue aujourd'hui : « Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. » (Rapport Brundtland, du nom de la présidente de la commission, M^{me} Gro Harlem Brundtland)

Le Québec, par l'adoption de sa [Loi sur le développement durable](#), apporte sa propre définition du développement durable, laquelle met l'accent sur nos façons de faire en insistant sur un facteur de durabilité important : notre capacité à apprécier nos actions de manière globale par-delà les frontières disciplinaires.

Au Québec, le développement durable s'entend donc d'« un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »

Objectifs

Repenser les rapports qu'entretiennent les êtres humains entre eux et avec la nature est une aspiration que partage un nombre grandissant de femmes et d'hommes. Ils posent un regard critique sur un mode de développement qui, trop souvent, porte atteinte à l'environnement et relègue la majorité de l'humanité dans la pauvreté. Le développement durable est issu de cette idée que tout ne peut pas continuer comme avant, qu'il faut remédier aux insuffisances d'un modèle de développement axé sur la seule croissance économique en reconsidérant nos façons de faire compte tenu de nouvelles priorités. Il faut donc :

- **Maintenir l'intégrité de l'environnement** pour assurer la santé et la sécurité des communautés humaines et préserver les écosystèmes qui entretiennent la vie;
- **Assurer l'équité sociale** pour permettre le plein épanouissement de toutes les femmes et de tous les hommes, l'essor des communautés et le respect de la diversité;

-
- **Viser l'efficacité économique** pour créer une économie innovante et prospère, écologiquement et socialement responsable.

Pour mieux comprendre : [Le développement durable : une mode, un mode ou un virage collectif?](#) ¹

Au CCLSCA

Principes directeurs

La présente politique est fondée sur les principes suivants :

Accès au savoir et à l'information

L'éducation et l'accès à la connaissance et à l'information stimulent l'innovation, favorisent la sensibilisation au développement durable et la participation de la communauté à sa mise en œuvre.

Santé et qualité de vie

Les personnes, la protection de leur santé physique, sociale, mentale et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable.

Protection de l'environnement

La protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement, du patrimoine naturel et de la diversité biologique font partie intégrante du processus de développement durable.

Protection et reconnaissance du patrimoine culturel

La protection et la reconnaissance de la valeur du patrimoine culturel font partie intégrante du processus de développement durable.

Précaution

L'absence de certitudes, compte tenu des connaissances techniques et scientifiques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et appropriées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement.

Équité sociale

Les actions de développement sont entreprises dans un souci de justice sociale et d'équité intra et intergénérationnelle.

Efficacité économique

Les pratiques de gestion doivent encourager l'innovation et l'efficacité. Elles doivent être génératrices d'une prospérité économique favorisant l'évolution sociale et l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Subsidiarité

Les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Dans ce contexte, ne sont pris en compte dans la présente politique que les objectifs qui relèvent du CCLSCA.

¹ Ref : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/definition.htm>

Champs d'application

La présente Politique s'applique à toutes les personnes membres du CCLSCA. Elle permet également de faire connaître les orientations du CCLSCA aux associations, partenaires, regroupements ainsi qu'à tous ses fournisseurs. Elle leur permet ainsi de s'associer à l'atteinte des objectifs de développement durable auxquels le CCLSCA souscrit.

Objectifs de la politique

Le CCLSCA, conformément à sa mission d'enseignement, de loisirs et de services à la collectivité, est en mesure d'apporter une contribution appréciable à la compréhension, la promotion et la mise en œuvre du développement durable.

Conformément aux valeurs qu'il véhicule, à sa volonté de fournir un milieu de vie et de travail qui soit propice à l'épanouissement des individus et à la nécessité de répondre aux nouveaux besoins sociétaux, le CCLSCA souhaite donc intégrer les principes de développement durable à l'ensemble de ses activités. Une telle approche se traduit par plusieurs objectifs :

Déclinaison du développement durable dans nos activités de loisirs, d'éducation populaire et d'action communautaire autonome

Offrir un milieu de vie sain et de qualité

- Favoriser la mise en place d'ateliers de formations et d'échanges gratuits avec les membres de la communauté sur l'application locale d'actions reliée au développement durable
- Améliorer la qualité de nos espaces verts intérieurs et extérieurs par la plantation de végétaux ornementaux et comestibles (Club de jardinage et plante verte à l'intérieur)
- Améliorer la qualité de l'air par l'ajout de plantes à l'intérieur
- Favoriser la mise en place d'espaces verts éducatifs sur le jardinage urbain
- Favoriser les décisions, autant que possible, qui tiennent compte d'un mode de vie physiquement active et de saine alimentation
- Favoriser l'accessibilité à des activités physiques ou à des lieux indépendamment de la condition sociale, économique et socioculturelle des jeunes et de leur famille
- Favoriser le transport durable pour les employés (ex. : assumer les coûts de la carte opus pour les employés)
- Favoriser le zéro déchet dans nos activités
- Favoriser des activités visant la récupération de matériaux (ex. : création de papier avec du papier recyclé avec teneur artistique)
- Participer aux activités de sentier urbain
- Poursuivre notre quête d'équité visant à permettre au plus grand nombre de participer à nos activités

Faire preuve d'éthique et de transparence

-
- Se doter d'un cadre normatif pour l'acceptation de dons, de commandites et de partenariat (tenir compte des principes de responsabilité sociale et environnementale des entreprises dans les choix du CCLSCA en matière d'investissement)
 - Diffuser notre code d'éthique auprès des membres du Conseil d'Administration et du personnel du CCLSCA
 - Réaliser et suivre une planification stratégique triennale
 - Diffuser notre vision, mission et valeurs, nos orientations et résultats sur nos différents moyens de communication
 - Assurer l'accessibilité de nos politiques et documents associatifs (rapport annuel, États financiers, règlements généraux) sur notre site Internet

S'impliquer socialement

- Maintenir une approche équitable et non discriminatoire dans les différents règlements et politiques du CCLSCA.
- Promouvoir, par ses activités sociales, culturelles, artistiques et sportives, le développement social de la collectivité et le rayonnement des membres du CCLSCA
- Reconnaître et valoriser l'implication bénévole répondant aux besoins des membres et du CCLSCA
- Soutenir les actions locales reliées aux choix écologiques, à l'équité et à la solidarité
- Favoriser la compréhension, la promotion et l'engagement en matière de développement durable de nos employées, membres et locataires
- Collaborer avec nos partenaires communautaires et de l'éducation afin de promouvoir le développement durable et sa mise en œuvre, ainsi que de saines habitudes de vie

Réduire la quantité de matières résiduelles (3R : Réduire, réutiliser et recycler)

- Réduire à la source en optant pour la réutilisation et en limitant l'utilisation des photocopies, tout en favorisant l'utilisation d'outils virtuels.
- Éviter l'utilisation de produits non recyclables ou non compostables.
- Favoriser l'utilisation de matériels réutilisables dans nos activités.
- Encourager nos partenaires, membres, locataires, employés, etc. à adopter de bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles

Développer et s'approvisionner de façon responsable

- Choisir en priorité des fournisseurs locaux et des produits fabriqués à Montréal ou au Québec.
- Favoriser les produits biologiques, équitables, à contenu recyclé et respectueux de l'environnement.
- Favoriser les entreprises d'économie sociale ou de réinsertion
- Améliorer constamment les pratiques préservant l'environnement et la santé dans l'entretien des terrains et bâtiments

Droits et obligations

Le CCLSCA s'engage à :

- Inscrire la présente Politique dans son prochain plan stratégique 2024-2027
- Élaborer un plan d'action contribuant à l'atteinte des objectifs de la Politique de développement durable et à son amélioration continue
- Allouer, lors de l'élaboration du budget financier annuel, les ressources matérielles, financières et humaines nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action
- Assurer que toutes nouvelles politiques mises en place par le CCLSCA tiennent compte des objectifs généraux et spécifiques de la présente Politique de développement durable.

Pour ce faire, le conseil d'administration :

- Adoptera les directives nécessaires à l'application de la présente Politique ;
- Prendra toute mesure appropriée afin que la présente Politique et les directives qui en découlent soient respectées.

Proposition présentée au conseil d'administration du CCLSCA – Avril 2024